

Synthèse de la conférence-débat du 14 mai 2009

Pour démarrer le débat et introduire les différentes thématiques, nous avons souhaité cadrer les échanges en présentant une description succincte du cadre législatif et un constat statistique de la situation d'inclusion actuelle de la Personne en situation de handicap en Europe, en Belgique, en Région wallonne.

Les représentants des partis ont ensuite répondu successivement aux questions qui leur étaient posées.

Une règle est imposée aux candidats : « Il faut répondre aux questions de manière digitale et non analogique. Le *plus* et le *mieux* sont à bannir des réponses au profit de propositions et d'engagements concrets, objectifs et objectivables »

Le Centre Démocrate Humaniste :

Remarque générale : le handicap ne doit pas s'envisager au travers de thématique. Il doit être traité globalement et transversalement.

Pièges à l'emploi : il faut absolument diminuer la perte de revenu inhérente au travail pour la majorité des personnes en situations de handicap.

Il faut supprimer les plafonds liés à l'emploi afin de garantir le maintien de la raison d'être de l'aide à l'intégration.

Il faut instaurer un contrôle annuel du taux d'emploi assorti de sanctions financières.

Il faut sensibiliser les employeurs du secteur privé en mettant l'accent sur la diversité et les apports objectifs d'une personne différente au sein d'une équipe.

Il faut également mettre en œuvre des négociations avec les employeurs du secteur privé afin d'établir un quota qu'ils devront atteindre.

L'accent doit être mis, auprès des employeurs, sur des aides incitatives comme les aides à l'intégration, plutôt que sur les sanctions. Le respect des quotas pourrait être également un élément décisif dans l'octroi de subsides.

En matière d'**accessibilité**, tout d'abord, un constat positif : dans les intentions, dans la philosophie, ... on avance.

Malheureusement, dans la pratique, dans la réalisation, ... cela ne suit pas.

Il faut durcir les règles et les contrôles.

Il convient de former les entrepreneurs, les mettre en situation.

Il faut être plus ferme et ne pas réceptionner les chantiers non conformes.

Il faut obliger le respect des règles mais pour cela, il est indispensable d'adapter le cursus des étudiants architectes.

Au niveau des **transports**, il convient de mettre en place des services plus réactifs. Il n'est pas normal de devoir prévoir ses déplacements la veille. Il faudrait également étendre le territoire et les horaires des bus type 105 afin qu'ils répondent mieux aux besoins des personnes.

Il est indispensable de faire évoluer les mentalités.



Un dernier point relatif au stationnement sauvage sur les places dévolues aux personnes handicapées : il faut intensifier le contrôle et les sanctions.

A l'heure actuelle, la **formation** des futurs professionnels de l'**éducation** est inactualisée voire inadéquate. Les programmes doivent être revus.

Il faut prévoir les fonds nécessaires à l'aménagement des établissements scolaires. Les moyens offerts actuellement sont insuffisants ou mal ventilés.

Avant le niveau universitaire, peu de solutions d'accompagnement existent.

Le CDH veut accentuer les aides individualisées.

Il reste à noter que 700 places adaptées sont prévues en crèches dans les prochains mois.

Dans le **domaine culturel**, il faut oser aller de l'avant, innover, ne pas rester dans des habitudes dépassées et stériles. Des solutions existent, il faut les mettre en œuvre.

Il faut garantir l'accessibilité des lieux culturels pour tous. Il faut inviter les professionnels du secteur culturel à veiller à répondre aux besoins de chacun.

ECOLO :

Il convient de différencier les Aides à l'Intégration des Allocations de Remplacement de Revenu. Ces dernières, comme leur nom l'indique doivent s'interrompre lors du retour de revenus « normaux » liés à l'**emploi**.

Les Aides à l'Intégration, par contre, ne devraient subir aucune diminution et le plafond devrait être supprimé afin qu'elle puisse poursuivre son objectif dans le cas d'une tentative de réinsertion professionnelle.

La deuxième chose à mettre en œuvre concerne le délai de traitement des dossiers de demande d'allocation afin d'éviter qu'une personne handicapée interrompant son activité professionnelle ne se retrouve sans revenu.

Troisièmement, une personne handicapée quittant son statut d'allocataire social au profit d'un emploi devrait pouvoir conserver les avantages sociaux annexes liés à sa condition d'allocataire (Logement social à loyer modéré, statut particulier de remboursement des soins de santé, ...)

Afin de favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées dans le secteur privé, il serait judicieux que l'AWIPH développe des campagnes d'information et de sensibilisation des employeurs. Ce travail viserait à mieux informer les employeurs sur les aides à l'emploi de personnes handicapées existantes mais aussi à démystifier le handicap et à accompagner les employeurs dans le processus d'inclusion.

Le non respect des quotas établis devrait être sanctionné financièrement.

En matière d'**accessibilité**, Il est primordial de travailler en partenariat avec les associations.

Donner à celles-ci des missions claires et des moyens pour travailler sur l'accessibilité architecturale.

L'expérience nous montre que le fait d'associer les associations dans un projet de construction permet d'éviter les problèmes d'accessibilité.

Dans le cadre de projets tel que la construction de la gare de Mons, il convient d'intégrer à la réflexion un comité d'experts rémunérés.

Pour les **transports**, Il faut tendre à la pleine accessibilité des TEC. Tous les nouveaux achats doivent être réfléchis afin d'être adaptés et accessibles. Il convient enfin d'adapter les horaires des bus 105 mais aussi des bus classiques afin de mieux coller à la vie sociale des citoyens ?

L'enseignement : trop souvent, le type 8 reste une filière de relégation en enseignement spécial.

De plus, les formations qualifiantes dans l'enseignement spécial sont très limitées et aboutissent, souvent, à une qualification saturée sur le marché de l'emploi.

Dans la formation des futurs professionnels de l'éducation, il subsiste un manque à combler qui pourrait l'être par des stages, par une réactualisation des cours mais surtout par une plus grande ouverture vers le monde professionnel.

Au niveau des bâtiments scolaires, il est temps d'investir les moyens nécessaires afin de les rendre accessible à tous.

L'accompagnement pédagogique, tel qu'il est dispensé par exemple, par « les Cèdres » à Mons devrait se généraliser. Dans un premier temps ce type d'aide doit se développer dans les grandes villes universitaires pour se déployer ensuite partout en Communauté française.

Dans la perspective de Mons 2015, Mons se doit d'être la capitale **culturelle** de tous les européens, elle doit être accessible à tous.

Il ne faut pas négliger le facile à lire, cela permet un accès bien plus large de l'information, pour les personnes déficientes intellectuelles mais bien au-delà.

En matière d'audiovisuel, il faut qu'en 2010, tous les programmes soient sous titrés comme dans d'autres pays d'Europe.

Le Mouvement Réformateur :

Remarques générales : Le MR s'inscrit philosophiquement dans une démarche d'aide individualisée favorisant l'autonomie personnelle des personnes handicapées.

L'inclusion de la Personne handicapée n'est pas une question de solidarité mais d'exercice des Droits de l'Homme.

Le maintien hors institution, l'inclusion dans l'enseignement « ordinaire » sont, avant tout, liés à un changement de mentalité.

La personne n'est pas handicapée, c'est son environnement qui est handicapant, qui la met « en situation de handicap ».

Dans le domaine de l'**emploi**, Il faut instaurer des sanctions pécuniaires pour les pouvoirs publics ne respectant pas les quotas établis.

Il est également primordial d'augmenter l'efficacité de l'information à destination des employeurs par la création, par exemple, d'un guichet unique.

Il faut favoriser les aides aux entreprises pour l'aménagement de poste de travail.

Au-delà des employeurs, il faut informer, sensibiliser voire former (Langue des signes, ...) les travailleurs des entreprises tentant l'inclusion d'un travailleur en situation de handicap afin d'augmenter les chances de réussite du projet.

Pour favoriser le recrutement dans le secteur public, il serait judicieux d'adapter les examens du SELOR afin qu'ils soient accessibles à tous.

L'accès des personnes handicapées au statut d'indépendant devrait être favorisé par la mise en place d'un accompagnement spécifique.

Il est primordial d'élaborer un plan d'**accessibilité** en Région wallonne et en Communauté française.

Il faut réaliser un cadastre des bâtiments publics afin d'en évaluer l'accessibilité et d'organiser leur adaptations.

Il faut vérifier et suivre les cahiers de charges émis afin de s'assurer de la présence de clauses visant l'accessibilité.

Il faudrait proposer aux personnes handicapées une intervention dans les frais d'adaptation de logements individuels afin de favoriser l'accès à la propriété.

Il faut généraliser les aménagements des **transports** en commun.

Il ne faut pas oublier le volet communication/information. Par exemple, la mise en place d'annonces sonores aux arrêts de bus et dans les bus, comme dans les gares et les trains, pourraient augmenter l'autonomie de certains.

Il faut prévoir des places de parking pour personnes handicapées en suffisance lors de l'organisation d'événement.

L'**enseignement** spécialisé doit être l'exception. Son objectif doit redevenir de permettre, dans la mesure du possible, de rejoindre l'enseignement dit « ordinaire ».

La formation des enseignants mais aussi des éducateurs est primordiale.

Cependant, dans le cadre d'une inclusion dans l'enseignement « ordinaire », il ne faut pas négliger l'accompagnement des autres enfants et de leurs parents.

L'intégration doit se faire dès la crèche et se poursuivre dans tous les niveaux d'enseignement.

Il faut encourager l'inclusion dans l'enseignement ordinaire afin de dépasser le taux de 5% actuel.

La **culture** doit s'entendre au sens large. La culture politique par exemple. Le MR a tenu à rendre son programme politique accessible à tous et, à cette fin, l'a traduit en langue des signes via son site internet.

Il est primordial que la communication soit pensée pour être accessible à tous.

Il faut former le personnel des lieux culturels et touristiques, entre autres, à la langue des signes.

Tous les lieux culturels doivent être accessibles à tous.

En matière d'audiovisuel, le sous titrage devrait être systématique.

Le Parti Socialiste :

Remarque générale : Ces dernières années, nous pouvons observer un changement de mentalité. Nous sommes tous des Personnes handicapées en devenir de par le vieillissement de la population.

En ce qui concerne les pièges à l'**emploi**, le régime des allocations doit être réformé mais le plafond n'est pas à dénigrer.

Il faut éviter d'installer une dépendance vis-à-vis du système de solidarité.

Dans le secteur public, il faudrait instaurer un taux d'emploi de 3 % mais le respect de celui-ci doit être contrôlé.

Dans le secteur privé, il faudrait abroger la dégressivité des primes à l'emploi qui découlent sur la mise en place de véritables ingénieries de la part de certains employeurs pour conserver le bénéfice de ces aides à l'emploi.

Les ETA sont également des niches d'emploi importantes. Il faudrait veiller à encourager les services publics à amplifier le nombre de cahiers de charges avec clause sociale pour toucher davantage les Entreprises de Travail Adapté.

La Mise en place de job coaching pour les personnes handicapées mais aussi pour les employeurs serait une démarche positive. Celui-ci pourrait s'instaurer dans le cadre d'un partenariat entre le FOREM et l'AWIPH.

Cet accompagnement devrait s'effectuer au niveau de l'accroche à l'emploi mais aussi se poursuivre par la suite en fonction des besoins.

Le travail initié avec le référentiel d'**accessibilité** doit se poursuivre et celui-ci va être intégré au CWATUP.

Il faut souligner également qu'un guide d'aide à la conception de logements adaptables a été édité.

De plus n'oublions pas la participation citoyenne parfaitement illustrée à Mons par la Plateforme communale des moins valides qui, via son comité d'avis, évalue régulièrement les projets d'aménagements publics, voire privés, de la région.

Dans le cadre de projets d'envergure tels que la gare de Mons qui implique le réaménagement de la gare mais aussi des abords, de la Place, du Palais des Congrès, la Plateforme pourrait s'adjoindre les services d'experts extérieurs.

En matière de mobilité, un constat est posé : coût important, problèmes d'entretien et de service après vente et manque de fiabilité des équipements.

Il convient d'établir des normes claires et d'évaluer ledit matériel au préalable.

Les cahiers de charges doivent être complétés en conséquence et le matériel et les aménagements doivent être contrôlés régulièrement par des professionnels.

L'utilisation des titres services et le projet de titre service social (à coût modéré) sont aussi des pistes à analyser pour la mise en place de services souples et adaptés de transport des personnes en situation de handicap.

Pour les architectes, il devrait revenir davantage au sens pratique et passer, parfois, au-delà du design pour mettre en place des solutions pragmatiques et simples d'utilisation. Par exemple, préférer la rampe à l'ascenseur.

L'enseignement : il faut, tout d'abord, noter que le budget de l'AWIPH a été augmenté de 33%.

Cette augmentation a permis, en autres, le déploiement en Wallonie de cellules mobiles d'intégration pour accompagner les services d'accueil de la petite enfance. Ce service doit se développer d'avantage et poursuivre son action dans le cycle primaire.

Il faut former le personnel de l'enseignement mais également de l'ensemble des services publics à l'approche du handicap afin de pallier aux carences énoncées.

L'accompagnement, au-delà de l'école ou de l'institution, doit pouvoir se poursuivre dans les familles afin de favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap.

Dans le domaine culturel, Mons 2015 doit être un phare, un exemple mais cela ne doit pas être une fin en soi.

Mons devra, en tant que capitale européenne de la culture, initier une nouvelle réflexion visant l'intégration culturelle des personnes en situation de handicap.

Les Handicontacts, mis en place dans de nombreuses communes wallonnes, doivent pouvoir y contribuer. Leur mission doit être aussi d'informer le public de l'offre culturelle accessible et d'informer les acteurs culturels des moyens existants pour rendre leurs projets accessibles.

Un représentant du Parti Communiste demande la parole pour répondre aux questions posées en matière d'emploi:

Le régime de retraite en Belgique est basé sur de nombreuses synergies entre différentes administrations et est, néanmoins, solide.

Pourquoi ne pas prendre exemple sur celui-ci pour instaurer un régime plus efficace pour les personnes en situation de handicap.

Dans le secteur public, la loi impose un quota de 2,5% d'emploi à l'attention des personnes handicapées. Il convient de faire appliquer la loi.

Le non respect de la loi devrait être assorti de sanctions financières. Cependant, il est primordial que ces recettes soient dévolues à financer des projets d'intégration concrets.

Dans le secteur privé, il convient d'intégrer la dimension du handicap dans la discussion des conventions collectives.

Conclusion :

Suite à cet échange, les candidats ont été invités à prendre, par écrit, **3 engagements post électoraux.**

Rendez-vous est donné dans 2 ans afin de tirer un premier bilan de ces engagements.